

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 143-2019

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.179

Déposée le: 03.06.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
Riesen (Sonceboz-Sombeval, PSA)
Gullotti (Tramelan, PS)
Hamdaoui (Biel/Bienne, PDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 06.06.2019

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: –



Avenir de l'Hôpital de Moutier : propos choquants du directeur du CHB

Les récents propos du directeur du Centre hospitalier de Bienne (CHB) ont suscité une vague de colère dans le Jura bernois lorsqu'il affirme sans ambages que « *si on réfléchit sur un modèle, ça doit être un modèle qui est dans la ligne de la politique de santé, ça veut dire concentration des compétences et quand même garder une certaine proximité. La personne de Moutier n'a aucun souci à se déplacer en 15 minutes à Delémont.* » Les patients du haut du Vallon de St-Imier, de Petit-Val et du Cornet le remercient pour sa grande empathie !

Ces propos sont d'autant plus inacceptables puisqu'ils sous-entendent clairement la disparition, à terme, du groupe HJB. L'égoïsme dudit directeur atteint son paroxysme puisqu'il renie clairement les engagements écrits que les responsables hospitaliers biennois et bernois avaient pris pour soutenir le projet « Avenir de l'Hôpital de Moutier ». M. Schneider manifeste un mépris coupable pour tout le Jura bernois, en particulier pour les 1200 emplois qu'offre HJB dans notre région !

Alors que le projet développé pour le site de Moutier est ficelé à 60 % et qu'il permet d'assurer la pérennité de cet établissement et répond à la nécessité d'apporter des réponses médicales et organisationnelles au-delà des dix prochaines années indépendamment de l'appartenance can-

tonale de Moutier, la direction du CHB s'appuie sur un concept de construction d'un nouvel hôpital... qui reste encore à imaginer et à bâtir !

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce que la concentration des compétences évoquée par M. Schneider est partagée par le gouvernement ?
2. Est-ce que le gouvernement soutient la vision stratégique présentée par le CA de HJB ?
3. Quand bien même la direction de CHB ne partage pas cette vision, ne devrait-elle pas s'astreindre à un devoir de réserve, en particulier dans le domaine public ?
4. La direction du CHB a renié son propre engagement écrit : est-ce que le gouvernement continue à lui accorder sa confiance ?

Motivation de l'urgence : L'urgence est demandée pour permettre à HJB de continuer à affiner sa stratégie.

Destinataire

- Grand Conseil